



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **6 avril 2021**, à **19 h 30**, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford, à huis clos, conformément à l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en lien avec l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers	Siège # 2 M. Marc Bédard
Siège # 3 M. François-Michel Bonneau-Leclerc	Siège # 4 M. Daniel Morin
Siège # 5 M. Mathieu Malenfant	Siège # 6 Mme Patricia Hamel

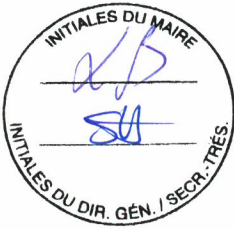
Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvon Barrette, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR 6 AVRIL 2021

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 ;
4. Rapport des comités ;
5. Suivi au procès-verbal ;
-
6. Présentation et adoption des comptes payés et à payer ;
7. Entente CIC ;
8. Logiciel Sygem – Mini-Module Dépôt direct fournisseurs ;
9. Logiciel Sygem – Module Élection ;
10. Congrès ADMQ – version web ;
11. Formations ;
12. École de la Croisée – aide financière ;
13. Rapport annuel d'activités 2020 – Schéma de couverture de risques ;
14. Uni pour la faune ;
15. Octroi contrat – patinoire de « deck hockey » ;
16. Subventions :
 - 16.1. PRIMADA
 - 16.2. FIVA
 - 16.3. FRR
 - 16.4. Fonds AgriEsprit



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

17. Travaux – cours d'eau :

- 17.1. Annulation d'une demande – Branche 2 de la Rivière à Goulet ;
- 17.2. Demande de travaux – cours d'eau rue des Pionniers ;
- 17.3. Demande de travaux – cours d'eau rue Baril ;
- 17.4. Avis de motion – Règlement 342-2021, Règlement imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur la Rivière Sauvage et sa branche 3

18. Correspondance ;

19. Varia ;

20. Période de questions ;

21. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et déposé sur le site internet.

(2021-04-001)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-04-002)

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité.

4. RAPPORT DES COMITÉS

Régie Incentraide – Il y a eu des tests de fréquence radio avec les nouveaux équipements acquis dernièrement. La Régie a également augmenté sa couverture d'assurance passant de 5 000 000 \$ à 7 000 000 \$.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi à signaler

(2021-04-003)

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer plus de 72 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE,

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste détaillée des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant et résolu d'approuver le présent rapport des revenus et des dépenses à payer et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes	218 182,80 \$
Tenant lieu de taxes	8 180,00 \$
Soutien financier (achat équipements pour aînés)	4 000,00 \$
Permis	112,00 \$
Dérogation mineure	250,00 \$
Carrières / sablières	9 927,68 \$
Inscription Gym	157,47 \$
Confirmation de taxes	135,00 \$
Divers	0 \$
<u>Total</u>	228 764,95 \$

Dépenses

Paies élus	3 054,41 \$
Salaires employés	12 045,82 \$
Comptes payés	31 204,15 \$
Comptes à payer	132 923,25 \$
<u>Total</u>	179 227,63 \$

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-04-004)

7. ENTENTE CIC

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée avec le Centre d'interprétation de la Canneberge (CIC) est venue à échéance en 2020 ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

CONSIDÉRANT QU' une proposition d'entente, pour les 5 prochaines années a été proposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard et résolu :

D'autoriser M. Yvon Barrette, maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente proposée ;

DE joindre l'entente à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-04-005)

8. LOGICIEL SYGEM – MINI-MODULE DÉPÔT DIRECT FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT QUE présentement, les paiements aux fournisseurs se font principalement par chèque et qu'un mini module est disponible afin de faire les paiements directs des fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire sa part pour aider à l'amélioration de la qualité de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE ce mini-module permet à la Municipalité d'économiser sur plusieurs points dont, le temps des employés, les frais de poste, les frais d'achat et d'impression des chèques.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant et résolu de faire l'achat du mini-module dépôt direct des fournisseurs au montant de 750 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-04-006)

9. LOGICIEL SYGEM – MODULE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE les élections générales auront lieu le 7 novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QU' Infotech offre un module élection pour le logiciel comptable que la municipalité utilise ;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel facilite et diminue le risque d'erreurs lors de l'organisation des élections ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers et résolu de faire l'achat du module élections au montant de 2 950 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-04-007)

10. CONGRÈS ADMQ – VERSION WEB ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) offre une Webdiffusion sur la gestion municipale qui aura lieu du 15 au 17 juin 2021 en remplacement du congrès annuel ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est conçu pour les gestionnaires municipaux et offrira pas moins de 18 webinaires au cours de ces 3 jours ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à cette webdiffusion.

DE défrayer les coûts d'inscription au montant de 399 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-04-008)

11. FORMATIONS,

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière désire suivre certaines formations ;

CONSIDÉRANT QUE ces formations sont :

- de L'ADMQ – Le Projet de Loi 67 et le monde municipal : quoi savoir et quoi faire ;
- d'Infotech – Atelier de formation en ligne (Comptes clients, comptes fournisseurs, mutations, taxation, ...)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard, et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à assister aux formations mentionnées et de défrayer les coûts d'inscriptions de 75 \$, plus les



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

taxes applicables, pour la formation de l'ADMQ et de 245 \$, plus les taxes applicables, pour l'atelier de formation d'Infotech.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-04-009)

12. ÉCOLE DE LA CROISÉE – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'École de la Croisée a fait parvenir à la Municipalité une demande d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE l'École suggère un montant de 10 \$ par enfant afin de permettre aux élèves de vivre plusieurs activités enrichissantes et éducatives dans la dernière partie de l'année scolaire 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QU' il y a 77 élèves de Saint-Louis-de-Blandford dans l'école ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu de donner une aide financière à l'École de la Croisée au montant de 770 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-04-010)

13. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Communication est donnée du rapport annuel d'activités 2020 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin et résolu :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford approuve le rapport annuel d'activités 2020 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-04-011)

14. UNIS POUR LA FAUNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, est une destination pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique ;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies ;

CONSIDÉRANT QU' au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020--2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QU' un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTLBB**) ;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a--8.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLb) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-04-012)

15. OCTROI CONTRAT – PATINOIRE DE « DECK HOCKEY »

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offre pour l'aménagement d'une surface de « deck hockey » a été faite le 29 mars dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

SURFACE DE « DECK HOCKEY »
Lundi 29 mars 2021

Lieu : Bureaux municipaux
80, rue Principale, Saint-Louis-de-Blandford

Présences : DG / St Stéphanie Hinse
Témoins Christine Champagne, adjointe
Pierre Michel, employé de voirie

À 10 h 05, la directrice générale et secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission Surface de « deck hockey » »

Surface de « deck hockey »	Distribution Sports Loisirs installation inc.
Montant total de la soumission Taxes incluses	59 209.87 \$

Stéphanie Hinse
Directrice générale et secrétaire-trésorière

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin et résolu :

D'octroyer le contrat à l'entreprise *Distribution Sports Loisirs installation inc.* Pour le montant inscrit dans la soumission, 59 209,87 \$ taxes incluses.

D'autoriser le maire, M. Yvon Barrette, et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat et les autres documents en lien avec ce contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité.

16. SUBVENTIONS

16.1 PRIMADA

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire déposer une demande d'aide financière au Programme d'Infrastructures Municipalité Amie des Aînés (PRIMADA) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé au PRIMADA se résume à améliorer l'accessibilité de la salle où la FADOQ organise ses activités, d'y faire la réfection des salles de bains, y mettre une salle de bain adaptée et faire la réfection du stationnement de la salle en question ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du Guide du programme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière au PRIMADA ;

DE s'engager à en respecter toutes les modalités du Guide qui s'appliquent à la Municipalité ;

DE s'engager, si la Municipalité obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

D'assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si la Municipalité obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-04-014)

16.2 FIVA

CONSIDÉRANT la disponibilité du programme d'aide financière du Fonds Intergénérationnel et Vieillessement Actif (FIVA) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière au FIVA et à signer tout document en lien avec la demande d'aide financière pour le projet mentionné ci-dessus.

DE s'engager, si la Municipalité obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles.

D'assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si la Municipalité obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE à l'unanimité.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

(2021-04-015)

16.3 FRR

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire déposer une demande d'aide financière au Fonds Région et Ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé au FRR se résume à transformer le centre Bieler en centre multisport dont l'installation d'une surface de « deck hockey » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière au FRR et l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

DE s'engager, si la Municipalité obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles.

D'assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si la Municipalité obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-04-016)

16.4 FONDS AGRIESPRIIT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire déposer une demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit de Financement Agricole Canada (FAC) ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière serait pour le projet de borne sèche dans le rang 2 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit.

ADOPTÉE à l'unanimité.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

17. TRAVAUX COURS D'EAU

(2021-04-017)

17.1 ANNULATION D'UNE DEMANDE – BRANCHE 2 DE LA RIVIÈRE À GOULET

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-007, adoptée le 8 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a retiré sa demande de travaux d'entretien du cours d'eau ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu d'abroger la résolution 2020-09-007.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-04-018)

17.2 DEMANDE DE TRAVAUX – COURS D'EAU NATUREL RUE DES PIONNIERS ET COURS D'EAU RICHARD

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la problématique de mauvais écoulement de drains souterrains, causant des inondations, causé par l'accumulation de sédiments ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la demande faite par M. Pierre Michel, la personne désignée par la municipalité de St-Louis-de-Blandford suite à sa visite terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau naturel rue des Pionniers et le cours d'eau Richard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard et résolu ;

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-Blandford appuient la demande d'intervention et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soient répartis entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-04-019)

17.3 DEMANDE DE TRAVAUX – COURS D'EAU RUE BARIL

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la problématique de mauvais écoulement de drains souterrains, causant des inondations, causé par l'accumulation de sédiments ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la demande faite par M. Pierre Michel, la personne désignée par la municipalité de St-Louis-de-Blandford suite à sa visite terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur les cours d'eau de la rue Baril ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers et résolu ;

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-Blandford appuient la demande d'intervention et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments ;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soient répartis entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).

ADOPTÉE à l'unanimité.

17.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 342-2021 RÈGLEMENT IMPOSANT UN TARIF DE COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA RIVIÈRE SAUVAGE ET SA BRANCHE 3

Avis de motion est donné par M. Mathieu Malenfant pour l'adoption prochaine du règlement 342-2021, Règlement imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

reliées aux travaux effectués sur la Rivière Sauvage et sa branche 3, dont le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité. M. Mathieu Malenfant fait la présentation du projet de règlement, tel que requis par l'article 445 du Code municipal.

18. CORRESPONDANCE

- Député Eric Lefebvre – Aide financière de 4 000 \$ pour achat d'équipement, de matériel destiné à la mise en place d'activités de loisirs, culturelles ou encore destinées aux personnes âgées ;
- Gouvernement du Québec – Ministre Marie-Eve Proulx 500 \$ en guise de soutien aux équipements communautaire ;
- MAMH – confirmation aide financière de 19 937 \$ pour atténuer les impacts de la COVID pour l'année 2021

19. VARIA

Aucun varia

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à poser leurs questions via une adresse courriel.

Aucune question

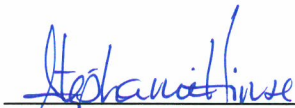
(2021-04-020)

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel de lever l'assemblée à **19 heures et 54 minutes**.


Yvon Barrette
Maire


Stéphanie Hinse
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le maire, M. Yvon Barrette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Stéphanie Hinse

Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation